

Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau 2018

Mémoire de France Vanlaethem, présidente, Docomomo Québec

septembre 2018

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour nous prononcer sur l'avenir du parc Jean-Drapeau et ainsi contribuer à la définition de la vision, des valeurs et des orientations stratégiques qui guideront l'élaboration du nouveau Plan directeur d'aménagement et de développement du Parc Jean-Drapeau.

Ce mémoire est rédigé à titre personnel par France Vanlaethem, professeure émérite de l'École de design de l'Université du Québec à Montréal, présidente de Docomomo Québec et membre du Comité consultatif à la présidence de Docomomo International. Docomomo est l'acronyme formé à partir de l'énoncé de la mission de l'organisme, qui consiste en la documentation et la conservation de l'architecture du mouvement moderne, c'est-à-dire, de l'architecture novatrice du XX^e siècle. L'appellation désigne un réseau international initié en 1988, que Montréal moderne rejoignit en 1993, pour devenir Docomomo Québec, et représenté aujourd'hui dans près de 70 pays et régions du monde. Au Québec, les toutes premières manifestations de l'architecture moderne datent de l'entre-deux-guerres et, au cours des années 1945-1975, elle connut son plein essor. Expo 67, l'exposition internationale et universelle qu'accueillit Montréal à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne et pour laquelle le territoire des îles au milieu du Saint-Laurent, face à la ville, avait été agrandi fut une démonstration éclatante de modernité.

D'entrée de jeu, remercions l'OCPM et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour l'information mise à la disposition du public par le biais des nombreuses rencontres organisées au cours de l'été et de l'abondante documentation publiée sur le WEB.

Le réaménagement du parc Jean-Drapeau est une tâche complexe, vu la diversité, sinon l'incohérence des lieux, qui offrent déjà une grande variété d'activités, et dont somme toute l'avenir d'une grande part du territoire est fixé. Notre mémoire met l'emphase sur l'architecture et le patrimoine moderne. Cependant, l'enjeu majeur est le financement.

Débutons par quelques suggestions et commentaires en regard de certains des partis pris par la SPJD dans la préparation de son nouveau Plan directeur.

Élargir l'horizon temporel du Plan directeur

Fréquentée de longue date, bien avant la colonisation, et appropriée d'abord de manière privée, puis à des fins militaires, l'île Sainte-Hélène a vu le rythme de son aménagement s'accélérer à la suite de son occupation publique pour la détente à partir de 1874. Dans les années 1930, alors que le pont du Havre (aujourd'hui, Jacques-Cartier) est construit, elle est formellement aménagée en parc. En 1963-1964, les îles qui forment un archipel au milieu du fleuve Saint-Laurent sont agrandies pour accueillir l'Expo 67 : l'île Sainte-Hélène voit sa superficie plus que doublée tandis qu'est créée l'île Notre-Dame, de grandeur semblable, à partir de hauts fonds. Le succès de l'événement est éclatant, l'exposition Terre des hommes ouverte en 1968 vise à le prolonger, assurant la vocation des îles pour une quinzaine d'années. En 1988, pour une première fois, des études furent engagées et des avis sollicités par la Ville afin de définir une vision pour ce territoire qui se traduit en un *Plan directeur de mise en valeur et de développement pour le parc des Îles* adopté en 1993. Trente ans plus tard, l'exercice est repris avec la présente consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Le porter à 30 plutôt que 10 ans

Cette séquence nous montre que l'horizon décennal est bien trop étroit, qu'il faudrait multiplier par trois la longueur de vue ; il faut élaborer un Plan directeur pour les trente années à venir, quitte à prévoir des réévaluations intermédiaires.

Situer le parc Jean-Drapeau au sein du réseau des grands parcs de Montréal

Montréal est doté d'une vingtaine de parcs. Tout comme le parc du Mont-Royal, le parc Jean-Drapeau s'impose pas son ancienneté, le précédant même en regard l'occupation pour des fins de détente et de loisirs, et l'égalant par son intérêt artistique, le premier plan d'aménagement de l'île Sainte-Hélène datant de 1931 est signé par l'une des grandes figures de l'architecture de paysage, le Canadien Frederick G. Todd.

Même si le parc Jean-Drapeau est précieux pour son couvert végétal et sa faune, il ne compte pas parmi la dizaine de parcs-nature. Il faut se rappeler que son territoire est largement artificiel, les deux tiers ayant été créés pour Expo 67. Soulignons que le plan directeur de l'exposition préservait le parc conçu dans un esprit pittoresque par Frederic Todd.

Le parc Jean-Drapeau est le seul parc public insulaire à Montréal. Sa localisation au large de la ville lui confère un rapport unique avec celle-ci : il n'en fait pas partie comme tous les autres, ni ne la surplombe comme le parc du Mont-Royal, mais lui fait face, offrant lui aussi des vues uniques sur celle-ci, comme le souligne à maintes reprises *L'état des lieux du parc Jean-Drapeau*. Il est même plus : un parc entre deux rives, une localisation qui lui confère un statut métropolitain.

En faire l'équivalent insulaire du parc du Mont-Royal

Par son étendue, sa situation géographique et topographique, son ancienneté et son histoire, le parc Jean-Drapeau égale le parc du Mont-Royal, tout en étant fort différent. Cependant, il ne bénéficie pas la même aura, ne renvoyant pas à la fondation de la ville, ni à son moment de gloire, au temps où Montréal était la métropole du Canada, son origine étant plus modeste. Et pourtant, il est associé à un moment historique de toute première importance, l'Expo 67 : événement phare des célébrations du centenaire de la Confédération canadienne, Expo 67 fut à la fois une fenêtre largement ouverte sur le monde et une vitrine des talents locaux, un sommet de la modernité et la première exposition universelle postcoloniale. Le parc Jean-Drapeau devrait être perçu et traité comme le deuxième grand parc de Montréal et son lien avec Expo 67 souligné.

Un plan directeur à portée territoriale limitée et à l'orientation largement fixée

L'ampleur du territoire dont le Plan directeur doit redéfinir la vocation et la configuration est somme toute assez limitée, la Ville n'étant plus propriétaire de la totalité de l'ensemble insulaire et la SPJD n'assurant pas l'administration et l'animation de la totalité du site, ni la gestion et la préservation de tous les édifices. Celles-ci sont en partie prises en charge par des partenaires. De plus, plusieurs projets, dont certains sont de grande portée, sont déjà planifiés, voire en cours de réalisation.

Ainsi CASILOC, la filiale de Loto Québec responsable des installations physiques de la société d'État, prend soin du Casino de Montréal et l'entreprise américaine d'envergure mondiale, Six Flags, est locataire et opérateur de la Ronde. Propriété du gouvernement du Québec, le Casino de Montréal occupe un grand terrain à l'extrémité de l'avenue Pierre-Dupuy, où

s'érigent les anciens pavillons de la France et du Québec, au bord du lac de l'Île-Notre-Dame. Ces installations furent récemment réaménagées et agrandies.

Le territoire qui relève de Six Flags est encore plus grand, il occupe non seulement toute la pointe de l'Île Sainte-Hélène à l'est du pont Jacques-Cartier, mais encore l'aire de stationnement qui s'étend à l'ouest, le long de la rive nord, jusqu'à la promenade riveraine.

Le réaménagement de cette promenade qui se prolonge jusqu'au pied du pont de la Concorde, fait partie du grand projet en cours de réalisation, dont le cœur est l'amphithéâtre en plein air d'une capacité de 65 000 personnes. Ce chantier porte somme toute sur toute la partie ouest de l'Île Sainte-Hélène, à l'exception de la bande riveraine nord située à l'ouest du pont du Cosmos, du lac des Cygnes et de la pointe au-delà du pont des Îles occupée par l'ancienne place des Nations. De plus, est également prévue la réfection de Complexe aquatique et du pavillon Hélène de Champlain. Aussi, les zones qui sont à repenser constituent une partie congrue de l'Île Sainte-Hélène, si on considère que le parc pittoresque hérité de Todd doit être restauré.

Le cas de l'Île Notre-Dame est quelque peu différent. Ici, la réfection du Bassin olympique et de ses estrades qui occupent presque toute la rive sud est prévue. Par ailleurs, le circuit Gilles-Villeneuve pour lequel de nouveaux *paddocks* sont en cours de construction, encercle le lac et le Jardin des Floralies, sa route asphaltée et les barrières qui la délimitent constituant un élément déterminant du paysage.

Accepter la vocation événementielle du parc Jean Drapeau

Outre de mobiliser une grande partie du territoire du parc Jean-Drapeau et d'être des organisations plus ou moins pérennes, le Casino de Montréal, établissement de jeux d'argent et scène culturelle, le parc d'attractions La Ronde, l'événement du Grand Prix et les spectacles pour lesquels l'amphithéâtre est rénové donnent largement le ton à la vocation du site. De telles activités événementielles et de divertissement ne sont pas sans doute au goût de tous, ni en accord avec l'idée dominante du parc hérité du XIX^e siècle en tant qu'« enclos boisé, d'une certaine étendue, destiné à la promenade et aux loisirs ». Cependant, cette double fonction se trouve confortée en la comparant à celles des autres grands parcs de Montréal orientés plus vers l'agrément et la détente pour le parc du Mont-Royal, la culture et la science pour le parc Maisonneuve, la préservation des milieux naturels pour les parcs-nature,...

Un site du patrimoine moderne en manque de reconnaissance

À la différence de bien d'autres sites d'expositions universelles, celui d'Expo 67 a conservé plusieurs témoins de l'événement qui a transformé la société québécoise dans les années 1960, principalement des anciens pavillons. Deux ont été réhabilités de manière exemplaire, à commencer par l'ancien pavillon des États-Unis transformé en musée de l'environnement dans les années 1990.

Cette intervention fut le premier chantier du patrimoine moderne au Québec, ouvert peu de temps après que la première action citoyenne en faveur du patrimoine moderne. À la suite d'un concours, le dôme géodésique dont la couverture était partie en fumée en 1976, fut rénové sous la conduite de l'architecte Éric Gauthier de FABG, avec beaucoup de sensibilité : sa structure fut restaurée et sa spatialité unique préservée.

Plus tard, ce fut le tour du pavillon de La Jamaïque à être recyclé selon un projet de Réal Paul Architecte, après avoir bénéficié d'une étude patrimoniale.

L'ancien pavillon du Québec, annexé au Casino de Montréal, ne connut pas un destin aussi favorable, malgré sa grande valeur historique et architecturale ; il est défiguré par un usage peu adapté à la transparence de son architecture.

Le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles* de 1993, qui avait pour prétexte le développement durable, fut particulièrement funeste pour le patrimoine moderne. Il conduisit à effacer les tracés au sol d'Expo et à remodeler bien des contours de son territoire. En privilégiant pour la création d'« un grand espace vert et bleu continu ponctué de pôles d'activité » un aménagement paysager sur le modèle des grands parcs urbains pittoresques de la fin du XIX^e siècle, l'empreinte au sol du cœur d'Expo fut gommée, le contour du lac des Cygnes redessiné et l'esthétique moderniste, angulaire et minérale, de ses espaces publics oubliée, reniée. Un même sort fut réservé à l'île Notre-Dame, le réseau des canaux ayant perdu leur géométrie d'origine. De plus, l'esprit avant-gardiste, novateur de l'architecture d'Expo fut rejeté, les nouveaux édifices et édicules furent conçus dans un esprit passéiste.

Certes, la citation du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel est motivée entre autres par la valeur historique du site en lien avec Expo 67. Sa reconnaissance coïncida avec le 40^e anniversaire de la manifestation. Cependant, l'attribution d'un statut patrimonial par la Ville de Montréal n'a pas arrêté la dégradation de l'ancien pavillon de la Corée qui sert aujourd'hui de garage ni celle de la place des Nations. Œuvre d'une des grandes figures de l'architecture moderne au Québec, André Blouin, cette agora moderne qui occupe la pointe ouest de l'île Notre-Dame, était un lieu éminemment symbolique d'Expo : elle accueillait toutes les cérémonies officielles. Barricadée, elle est utilisée comme entrepôt à ciel ouvert, privant le promeneur d'une vue unique sur le fleuve.

Faire un site patrimonial classé et réhabiliter en connaissance de cause les vestiges d'Expo

Nous suggérons de conférer au parc Jean-Drapeau le statut patrimonial qu'il mérite, en étendant la protection municipale dont bénéficie l'île Sainte-Hélène à l'ensemble de son territoire et en le reconnaissant à sa juste valeur, nationale, par un classement (une double reconnaissance dont profite Habitat 67).

Il faut assurer l'avenir des vestiges d'Expo 67 sur l'ensemble du territoire, même sur celui de la Ronde, non sans avoir au préalable actualisé l'*Étude patrimoniale sur les témoins de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967* réalisée par l'École de design de l'UQAM en 2005, à la demande de la SPJD. Éviter d'utiliser les anciens pavillons comme locaux de service pour la SPJD, les considérer en priorité pour l'implantation de nouveaux usages publics et les réhabiliter afin de préserver et de mettre en valeur leur intérêt patrimonial, à l'exemple de l'ancien pavillon de la Jamaïque dont le projet architectural fut précédé d'une étude patrimoniale détaillée.

Renouer le contact avec la communauté coréenne locale et le professeur Changmo Ahn de l'Université de Kyongjin à Séoul qui se sont montrés intéressés à participer à la réhabilitation de l'ancien pavillon de la Corée. Envisager une démarche semblable pour le pavillon de la Tunisie.

Évaluer l'impact d'un déménagement possible des bureaux de la SDPJ de l'ancien pavillon du Canada et restaurer l'édifice en respectant sa valeur patrimoniale.

Au cas où le gouvernement fédéral ne reconduirait par le bail de la Biosphère, maintenir la vocation éducative en environnement et, si des ajustements physiques sont nécessaires, les apporter dans le respect de l'existant.

Émuler le système de transport d'Expo 67

Une des originalités, innovations d'Expo 67, c'est le parti de son plan d'ensemble : celui-ci n'était pas réglé pas une composition urbaine traditionnelle, un dessin ordonné par des tracés régulateurs, qu'ils soient classiques ou pittoresques : un système de transports en commun diversifié en constituait l'armature. Expo 67 était un site sans voiture.

Plusieurs parcs de stationnement étaient implantés aux alentours : l'un au pied du pont Victoria, à proximité de la Place d'accueil de la Cité du Havre, liée à la ville par l'autoroute Bonaventure, et l'autre à Longueuil, au pied du pont Jacques-Cartier, à proximité de la station de métro Longueuil, terminus de la ligne jaune du métro. Le réseau avait été prolongé pour Expo 67 à partir de la station Berri-de-Montigny (aujourd'hui, Berri-UQAM). Il constituait la voie d'accès privilégiée à partir du centre-ville de Montréal et de la rive Sud.

Par ailleurs, le site d'Expo était desservi par

- l'Expo-Express qui comptait trois arrêts entre la place d'Accueil et la Ronde,
- par deux minirails, chacun en contact avec l'Expo-Express, la première ligne comptant cinq arrêts desservant les pavillons, la seconde de deux pour la Ronde ;
- un vaporetto longeant les rives du lac de l'Île-Notre-Dame,
- des bateaux sillonnant les canaux de l'île Notre-Dame,
- un aéroglisseur faisant la navette entre la Ronde et la cité du Havre.

Ce système de transport en commun ainsi que le réseau des places et des chemins d'Expo étaient conçus de manière à offrir de multiples vues sur le site : la mobilité et la spatialité étaient au fondement de son plan directeur.

Pour améliorer l'accès au site et sa desserte

Certes, nous n'envisageons pas de reproduire le système de transport et les tracés d'Expo, mais plutôt d'en reprendre le principe pour faciliter les déplacements vers et sur les îles ainsi que l'esprit novateur et le rôle structurant.

Ne peut-on pas à moyen terme, faire du parc Jean-Drapeau, un parc sans automobile ou du moins où l'utilisation de la voiture est strictement limitée dans le temps et dans l'espace ? Un parc prioritairement, sinon uniquement desservi par le transport en commun qu'il soit sur rail, en sous-sol ou surface, ou fluvial ? Certes, le métro dessert le parc, mais la station Jean-Drapeau est excentrée. Aussi il faut multiplier les accès aux îles, en privilégiant des moyens qui offrent de plus une expérience, telle une navette fluviale à partir du Vieux-Port, et en améliorer la desserte, moderniser le ou les moyens de transport public et leur donner un rôle structurant spatialement, à l'échelle de l'ensemble, et au niveau de la perception des lieux.

L'île Notre-Dame, l'enjeu majeur de la planification

L'avenir du territoire de l'île Sainte-Hélène est largement dessiné, si ce n'est que la vocation de bien des édifices est définir. Outre le parc pittoresque hérité de Todd offert dédié à la promenade, le divertissement domine : la Ronde pour laquelle Six Flags détient bail à long terme, occupe tout l'est de l'île et le nouvel amphithéâtre et ses abords son cœur. Reste la

pointe ouest. La place des Nations, legs majeur d'Expo 67, doit être restaurée pour en faire une scène supplémentaire, complémentaire, plus intime et la liaison avec les installations existantes devrait se faire dans le même esprit d'émulation que celui privilégié pour la conception de l'amphithéâtre et de ses abords.

Par contre, l'île Notre-Dame offre un paysage chaotique. Si les amateurs de vélo et de patins à roues alignées trouvent dans le circuit Gilles-Villeneuve un lieu d'entraînement unique dans la grande région de Montréal, les marcheurs sont moins choyés. La déambulation y est incertaine : le piéton n'est pas le bienvenu sur le circuit ; dans le Jardin des floralies, il se bute à bien des culs-de-sac et l'environnement, s'il est arboré, fleuri et ponctué d'œuvres d'art est désorganisé. Les canaux sont laissés à l'abandon et l'interface avec le Casino peu qualitatif, celui-ci tournant le dos au cœur du parc. De plus, les installations publiques du lac sont peu intégrées à l'ensemble, de même que le Bassin olympique. Dans l'état actuel des choses, le conflit est grand entre le circuit Gilles-Villeneuve et le parc : conflit visuel, d'usage et de perception.

Une vitrine du développement durable

L'environnement de l'île Notre-Dame doit être totalement repensé, comme un ensemble. Un investissement majeur est nécessaire pour en faire un lieu qualitatif et attrayant. Est-il possible de faire de cette île artificielle, dont la création bouleversa l'écologie du fleuve et dont l'image et le paysage sont fortement marqués par la course automobile du Grand Prix, une vitrine de développement durable en privilégiant la mobilité active et la pratique sportive, auquel contribuent déjà les nombreuses activités aquatiques ?

Le circuit Gilles-Villeneuve domine le paysage et sa fonction en lien avec le Grand Prix détermine sa configuration soumise à la performance et à la sécurité, alors que la compétition ne dure que quelques jours. Ne peut-on faire de cet élément structurant une voie verte à usage multiple et perméable, ouverte sur son environnement, visuellement et fonctionnellement.

L'aménagement des îles a marqué les esprits, chaque fois, que des concepteurs de talent se sont penchés sur leur avenir. Ne serait-il pas judicieux d'organiser un concours d'architecture du paysage pour redessiner l'île Notre-Dame ? Dans le cadre de l'aménagement d'Expo 67, l'architecture de paysage avait déjà ce rôle : intégrer l'ensemble et assurer la continuité visuelle. Y contribuait aussi le mobilier urbain, autre héritage de l'Expo 67 qu'il faudrait émuler, sur la base d'une connaissance solide et fine de son projet.

Bibliographie

Plan directeur de mise en valeur et de développement pour le parc des Îles

Culture et Communications Québec, « Site patrimonial de l'Île-Saint-Hélène », Répertoire du patrimoine culturel du Québec, en ligne <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=118261&type=bien#.W6kEtq17Sg> (consulté le 15 septembre 2018).

Muret, Jean-Pierre, « Parc », Pierre Merlin et Françoise Choay, directeurs, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 459-461.

Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM, « Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène », 25 février 2005, s.p., ill., en

Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau 2018

ligne http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_pat_mtl_fr/media/documents/etude_patrimoniale_sur_les_temoins_materiels_de_lexpo_67.PDF (consulté le 30 juillet 2013).

Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM, « Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la cité du Havre. Rapport final », 27 avril 2007, 31 pages, ill., en ligne http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_pat_mtl_fr/media/documents/rapport_final_partie_i.PDF (consulté le 30 juillet 2013).

Laurin, Cyrille J., *Expo 67. Guide officiel/Official Guide*, Toronto, Les éditions Maclean-Hunter, 1967, 352 pages, ill.

Office de consultation publique de Montréal, *Avenir du parc Jean-Drapeau*, en ligne <http://ocpm.qc.ca/fr/parcjeandrapeau> (consulté le 1er juillet 2018).

Parc des îles de Montréal, *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*, Montréal, Ville de Montréal, s.d., p. 20, en ligne à partir du site WEB *Terre des Hommes (Expo 67-1981)*, en ligne <http://www.villes-ephemeres.org/2011/12/plan-directeur-de-mise-en-valeur-et-de.html> (consulté le 30 juillet 2013).

Parc Jean-Drapeau, *Consultation publique*, en ligne <http://www.parcjeandrapeau.com/fr/montreal-consultation-publique-avenir-du-parc-jean-drapeau-plan-directeur/> (consulté le 14 septembre 2018).

Parc Jean-Drapeau, *État des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du Plan directeur de développement et d'aménagement du Parc Jean-Drapeau 2018-2028*, Montréal, 2018, 72 pages, ill.

Robert, Mario, « L'île Sainte-Hélène, depuis 1611 », *Chronique montréalité*, n° 46, 21 octobre 2015, en ligne (consulté le 15 septembre 2018).

Tourisme Montréal, *Moments/Expériences Montréal*, en ligne <https://www.mtl.org/fr> (consulté le 14 septembre 2018).

Valois, Nicole et Jonathan Cha, « L'architecture de paysage comme discipline dans la fabrication du paysage moderne de l'Expo 67 », *JSSAC/JSÉAC*, vol. 38, n° 2 (2013), p. 55 - 70.

Vanlaethem, France, « Expo 67 », *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec, Québec*, Les Publications du Québec, 2012, p. 34-37.

Vanlaethem, France, « Promenade C : Expo 67, au large du fleuve Saint-Laurent », Vanlaethem, France et Sophie Mankowski, dir., *Sur les traces du Montréal moderne et du domaine de l'Estérel au Québec/ Discovering Modern Montréal and the Estérel Resort in Québec*, Bruxelles, CIVIA, Montréal, Docomomo Québec, 2007, p. 96-117.

Vanlaethem, France, « Étude de caractérisation de l'ancien Pavillon de la Jamaïque de l'Expo 67 déposée auprès du parc Jean-Drapeau, Ville de Montréal », Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM, avril 2007, 23 pages, ill.

Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau 2018

Ville de Montréal, *Grands parcs et verdissement*, « Les grands parcs, une richesse inestimable » en ligne

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,142445164&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 14 septembre 2018).

Ville de Montréal, *Profitez de vos parcs-nature*, en ligne <https://parcs-nature.com/public/> (consulté le 14 septembre 2018).